

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

lundi 2 mai à 20h

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, et le deux du mois de MAI, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni à la salle du Conseil Municipal.

Secrétaire de la séance : Madame Stéphanie THOMAS

Présents : M. Hervé CARREAU, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Pierre-Yves PERRACHON, Mme Laurence FRANQUEMAGNE, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTE, Mme Florence BARCELLA, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT.

Excusés : M. Franck BARRET, M. Gilles SAUNIER (pouvoir à Gaël FROMENTÉ), Mme Séverine FALCOTET (pouvoir à Sandrine JAILLOUX).

Le quorum est atteint.

En préambule de la séance, le Conseil Municipal accueille ce soir le cabinet CHAMBAUD, maître d'œuvre désigné pour la réhabilitation et l'extension de la mairie, venu présenter le projet

Après une brève présentation de son équipe, François CHAMBAUD fait un résumé synthétique de l'avancée du projet qui en est à la fin de la phase APS.

Il est prévu une extension de la mairie au Nord, la descente de la salle du conseil et des mariages au rez-de-chaussée pour une meilleure accessibilité et une isolation par l'extérieur pour améliorer la performance énergétique du bâtiment.

Le démarrage travaux est prévu pour la fin de l'année.

Brigitte GUILLAUME demande si le cagibi sera conservé à l'extérieur. Il lui est répondu par la négative.

Isabelle GIL demande si l'accès à l'école sera modifié. Une modification de l'escalier est prévue du fait de l'extension de la mairie par le Nord, en face de l'école primaire.

Pierre-Yves PERRACHON demande côté Ouest (école) si ce ne sont que des fenêtres au rez-de-chaussée. Le Maire lui répond que c'est le cas et qu'elles vont être redescendues pour devenir des portes-fenêtres. Toutes ou seulement quelques-unes, à voir, la décision n'est pas prise.

Le Maire précise qu'un accès PMR avec une voiture sera conservé en haut proche de la nouvelle entrée de mairie.

Les travaux devraient se dérouler sur 12 mois.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Stéphanie THOMAS comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2022

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2022.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission bâtiments et travaux du 5 avril
- ✓ Commission enfance et familles du 12 avril

- ✓ Commission social, santé et solidarités du 12 avril
- ✓ Commission des finances du 22 avril

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Passage anticipé à la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Rapporteur : Hervé CARREAU

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) précisant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57,
VU le budget principal de la commune adoptant actuellement l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis favorable du comptable public,

Considérant que la commune souhaite anticiper le passage à la norme comptable M57 afin d'être accompagné au mieux par les services de la DGFIP,

Considérant que cette nouvelle norme :

- conserve un vote par nature et par chapitre globalisé ;
- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- autorise le calcul de l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023, telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

5. Approbation de la modification des statuts de MBA

Rapporteur : Hervé CARREAU

Le Maire rappelle la réunion du mardi 3 mai à Fuissé pour avancer avec Carlos ESTEVES sur le schéma directeur de randonnée mis en place par MBA, en espérant que le parcours chapellois y soit répertorié. La commune a bien avancé sur le projet. Le bureau d'études, missionné par MBA, prend énormément de garanties concernant le passage des randonneurs sur les parcelles concernées.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5216-5,

Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,

Vu la délibération n° 2022-023 du Conseil Communautaire de MBA du 7 avril 2022 portant modification des statuts de MBA relative au transfert de la compétence « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnée identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA »,

Considérant que les communes membres peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

D'approuver la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération, notamment afin d'inscrire la compétence « *Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA* » dans les compétences supplémentaires de MBA, conformément aux statuts joints en annexe.

6. Convention de raccordement à la fibre optique

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2009-54 du 15 janvier 2009 relatif à la convention entre opérateur et propriétaire portant sur l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans un immeuble,

VU la décision n°2009-1106 du 22 décembre 2009 de l'ARCEP sur les modalités de l'accès aux services FTTH et à la mutualisation,

VU la convention à intervenir portant installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer ladite convention permettant d'installer des boîtiers de pied d'immeuble ou des boîtiers d'étages sur les bâtiments communaux,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention figurant en annexe et tous documents techniques permettant l'installation de la fibre.

7. Conventions de mise à disposition de terrain et de servitudes au profit d'ENEDIS

Rapporteur : Hervé CARREAU

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'énergie,
VU le décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie,
VU le projet d'enfouissement des réseaux électriques route du Vieux Moulin,
VU les conventions de mise à disposition de terrain et de servitudes portant implantation d'une armoire électrique ENEDIS et servitudes pour le bon fonctionnement de l'ouvrage,
Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition de terrain et de servitudes au profit d'ENEDIS.

8. Tarifs PAI accueil périscolaire

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°51/2021 du 7 juin 2021 relative à l'adoption des nouveaux tarifs de la garderie périscolaire à la rentrée scolaire 2021 ;
VU l'avis favorable de la commission enfance et familles en date du 12 avril ;
CONSIDERANT que les familles bénéficiaires d'un projet d'accueil individualisé se voient facturer actuellement un tarif unique de 3,20€ correspondant au montant fixé par la commune pour une heure de garderie avec un coefficient familial compris entre 646 et 880 ;
CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'harmoniser les tarifs pratiqués auprès des familles dont les enfants sont bénéficiaires d'un projet d'accueil individualisé, afin de leur facturer une heure de garderie périscolaire selon la même évolution que l'heure classique de garderie périscolaire,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

HARMONISE les tarifs PAI sur les montants du temps périscolaires qui diffèrent selon le coefficient familial de la manière suivante :

| QF | 0 à 645 | 646 à 880 | > 881 |
|---------------|----------------|------------------|-----------------|
| Tarifs | 3€ | 3.20€ | 3.30€ |

PRECISE que les tarifs PAI suivront l'évolution des montants du temps périscolaire.

9. Animations Bulle de Vie (boxe, animations familles et tout public)

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Isabelle GIL demande si les tarifs décrits pour la boxe sont annuels ? Oui, ils le sont.

DELIBERATION N°1 ANIMATIONS BOXE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable de la commission enfance et familles en date du 12 avril ;
CONSIDERANT qu'il convient de réévaluer ces animations à compter de la rentrée scolaire 2022,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs des animations boxe à compter de la rentrée scolaire 2022 de la manière suivante :

| | 3-6 ans | 7-14 ans | 15 ans et + |
|------------------------|----------------|-----------------|--------------------|
| Tarifs actuels | 45€ | 80€ | 120€ |
| Tarifs proposés | 55€ | 90€ | 130€ |

DELIBERATION N°2 ANIMATIONS FAMILLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°40/2020 du 10 juillet 2020 fixant les tarifs des animations familles ;
VU l'avis favorable de la commission enfance et familles en date du 12 avril ;
CONSIDERANT qu'il convient de créer une grille supplémentaire pour les activités supérieures à 150€,
Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs des animations familles à compter de la rentrée scolaire 2022 de la manière suivante :

Coût > à 150€

8€ par famille/personne

coût > à 100€

6€ par famille/ personne

coût entre 80€ et 100€

5€ par famille/ personne

coût entre 60€ et 80€

4€ par famille/ personne

coût entre 40€ et 60€

3€ par famille/ personne

coût entre 10€ et 40€

2€ par famille/ personne

coût < à 10€

1€ par famille/ personne

DELIBERATION N°3 ANIMATIONS TOUT PUBLIC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable de la commission enfance et familles en date du 12 avril ;
CONSIDERANT qu'il convient de créer une grille de tarifs pour des animations tout public,
Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

CRÉÉ une grille de tarifs pour des animations tout public, en complément des animations famille et séniors.

FIXE ces nouveaux tarifs à compter de la rentrée scolaire 2022 de la manière suivante :

coût entre 80€ et 100€

9€ par personne

coût entre 60€ et 80€

8€ par personne

coût entre 40€ et 60€

6€ par personne

coût entre 10€ et 40€

4€ par personne

coût < à 10€

1€ par personne

10. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 mars 2022 :

N°14-2022 : emprunt de 850 000€ auprès du Crédit Agricole

11. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Le Maire remercie les conseillers pour la bonne tenue des bureaux de votes à l'occasion des Présidentielles
- Note de service rédigée par la mairie à l'attention de tous les services pour prêter attention à toutes les consommations de fluides. Le Maire a également envoyé une

note au club de foot pour une plus grande vigilance sur la consommation d'électricité, notamment aux abords des terrains.

- Les panneaux de vidéoprotection actuels ne sont plus réglementaires, ils vont être remplacés en entrée de ville.
- Pascal Léger : envoi de son dossier de conseil de discipline au Centre de Gestion
- La barrière de sécurité a été installée au Bief Mornand. Projet partagé avec les villes de Romanèche et Chénas. Résultat très satisfaisant.
- Aménagement de sécurité du quartier des Potets : un comptage des véhicules a été mis en place
- RDV avec l'EPTB le mercredi 04 mai pour les empellages
- La commémoration du 08 mai se déroulera à 11h
- Conscrits le 14 mai : la commune laissera la rue principale fermée jusqu'à 20h.
- Remerciement de la part des organisateurs du tour de Saône et Loire et remerciement également aux bénévoles.
- SALESSE Chloé : installation en tant que psychomotricienne diplômée d'Etat sur la commune de la Chapelle de Guinchay et plus précisément au 1bis Lotissement du Pré de la Maison. Elle partagera cet espace avec le Dr SZYMYSLIK.
- Bi1 : Dépôts dossier pour reconstruire fin d'année ou début 2023. Ils veulent reconstruire un nouveau bâtiment plus grand et l'existant pourrait devenir un magasin de bricolage. Rien de définitif. Martine Champale évoque le projet d'Intermarché de Romanèche. Le Maire précise que ce dernier va passer de 900 m² à 1900m², projet accepté par la CDAC. Du fait d'un périmètre restreint entre B1 et Intermarché, il n'est pas certain que le dossier de B1 soit accepté.
- Réalisation des cartes d'Identité / passeports à « France Services » : la commune a été sollicitée par la Préfecture et a accepté. Ce n'est qu'un projet à ce stade. Brigitte GUILLAUME demande en équivalent temps plein combien ça fait. Le Maire dit qu'on verra. La commune ne doit pas laisser passer cette opportunité. Pierre-Yves PERRACHON demande si les bureaux sont assez grands. Le Maire dit qu'il y a un bureau de libre à Bulle de Vie et Sandrine JAILLOUX précise que ça sera sur prise de rdv.
- Accord subvention du Conseil Départemental 22 500€ pour le projet de réhabilitation de la mairie
- Dotations de l'Etat : perte de la fraction « Bourg-centre » de la Dotation de Solidarité Rurale. Le Maire fait lecture de la réponse de la Préfecture qui précise que la commune perd une dotation de l'Etat du fait du rattachement de la commune à une unité urbaine, MBA. 187K€ de dotations sont perdues mais le fait d'appartenir à MBA procure à La Chapelle des fonds de concours d'un montant au moins équivalent.
- Arrêté municipal pris pour interdiction de stationnement des plus de 3.5T sur le parking de la mairie
- Travaux faits par le Syndicat des Eaux en 2022 : se dérouleront aux Bouttières, à la route du Bois de Loyse, et au chemin de la Grapillière. Est concernée également la phase 2 de la route de Ferté. Brigitte GUILLAUME précise que la confirmation de ces travaux se fera courant mai.
- Remerciements du Maire à Sandrine JAILLOUX pour la bonne organisation du voyage du CCJ et du très bon déroulement

Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

SEVERINE GUILLOUX remercie la commune pour le voyage du CCJ.

Elle rappelle le spectacle du CCAS qui se déroule le mercredi 11 mai. Pour le moment, il y a 53 inscrits, et c'est ouvert uniquement aux chapellois. Elle fait un appel à bénévoles en plus de ceux du CCAS qui seront présents ce jour-là.

Elle adresse enfin au Conseil les remerciements du CFA BTP de l'Ain pour le versement d'une subvention de 50€ pour l'année 2022

DIDIER PIN rappelle le job dating organisé au Pressoir le 19 mai. Une dizaine d'entreprises sera présente, l'Aile Sud Bourgogne, 4 fédérations et bien sûr, Pôle Emploi. Une centaine de jeunes ou chercheurs d'emploi est attendue.

Il remercie de leur présence les signaleurs du Tour de Saône et Loire et précise que la prochaine réunion pour l'organisation du marché nocturne se déroulera le 6 mai.

Stéphanie ARQUE rappelle la tenue de la commission communication, culture et vie associative le 10 mai prochain ; La réunion de la commission éphémère du marché de Noël, le 16 mai.

Elle revient sur l'AG du Cru Chénas du 26 avril avec un bilan financier positif. Il était négatif l'an dernier du fait de cotisations non encaissées avec le COVID. Elle décline les différentes actions de valorisation du Cru par différents moyens, auprès des professionnels avec dégustations et présence sur différents salons, auprès du grand public avec « la nuit de Chénas » le 10 juin, 18h, place de l'église à La Chapelle, également par le biais des réseaux sociaux, site internet, Instagram et Facebook ; par le biais de la création d'une cuvée commune avec différents vignerons également.

Bernard GONNET adresse tous ses remerciements pour l'organisation du voyage du CCJ. Il a apprécié d'y avoir participé et a eu un très bon contact avec les adolescents.

Il intervient ensuite à propos du cimetière, avec les circulations qui posent problème. Le Maire envisage de traiter ce point en commission pour prévoir des travaux en 2023. A Chénas, Martine CHAMPALE dit que cette commune a essayé de végétaliser le cimetière. Le résultat n'est pas satisfaisant.

Josiane MOULIN demande l'installation de bancs tout au long de la rue de la mairie pour aller jusqu'à B1. A inscrire en commission pour les travaux à venir mais le Maire veut respecter les crédits votés en investissement. Il ne veut pas dépasser le budget voté. 2 bancs ont été installés dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue de la mairie, il n'en est pas prévu davantage pour le moment.

Pierre-Yves PERRACHON rappelle « la nuit du Chénas » du 10 juin avec une vente en ligne. La manifestation est prévue pour 250 personnes. Au niveau du club de dégustation, le 20 mai, organisation d'un gusta quizz. Il reste des places.

Jean-Emmanuel SCOTTO fait remarquer qu'il n'existe qu'un distributeur de billets sur La Chapelle au Crédit Agricole. C'est très problématique. Et La Poste va fermer un jour. Il craint que la qualité de service à la population en pâtisse à court terme. Le Maire va faire un courrier à B1 pour les inciter à proposer un deuxième DAB à la population à cet endroit dans la commune.

Martine CHAMPALE évoque des appels incessants de personnes auprès du médecin de La Chapelle qui ne peut plus prendre de nouveaux patients. C'est une réelle difficulté de se faire soigner dorénavant. Un courrier de sensibilisation signé par le Président du Département, le Député et tous les Maires environnants, n'avait rien donné, rappelle le Maire.

Sandrine JAILLOUX fait un point sur la commission d'attribution des places petite enfance de MBA, service qui représente 180 agents, 17 établissements, 1 LAEP et 1 RAM.

En Septembre 2022, 338 demandes étaient dénombrées (3% d'augmentation au niveau des demandes). A la commission du 17 avril, 163 places ont été attribuées (48% de satisfaction) et 172 sont actuellement sur liste d'attente. Une seconde commission aura lieu prochainement.

Samedi matin, sous l'égide de Séverine FALCOTET, une action du CCJ aura lieu pour sensibiliser les jeunes sur la nature et plus particulièrement sur le traitement des vignes et des cultures. Explication sur leur travail et produits autorisés pour le travail. Pierre-Yves PERRACHON les accueille avec Gaël et Guillaume. Les parents invités à participer. Elle adresse tous ses remerciements aux viticulteurs pour leur accueil.

Elle revient sur le voyage de 3 jours avec les enfants du CCJ, au cours duquel les enfants ont été dévoués, intéressants et très respectueux. Les encadrants sont remerciés.

Elle décline le programme qui les a conduits vers une vallée troglodytique et le château d'Azay-le-rideau le mardi, la visite du parc du Puy-du-Fou le mercredi, et le jeudi avec la visite d'un Centre Régional de la Résistance et de la Liberté, puis d'un village, Tourtenay, où se sont produits des parachutages pendant la Résistance.

Tous ses remerciements aussi à l'ANACR pour leur présence.

Le Maire a demandé à Sandrine d'organiser une soirée quizz à destination des jeunes du CCJ, pour un retour sur le voyage qu'ils ont fait.

Prochain Conseil mardi 7 juin à 20h

Séance levée à 22h02

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MAI 2022

| <i>Numérotation</i> | <i>Objet</i> |
|---------------------|---|
| 27/2022 | Désignation du secrétaire de séance |
| 28/2022 | Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2022 |
| 29/2022 | Passage anticipé à la norme comptable M57 à compter du 1 ^{er} janvier 2023 |
| 30/2022 | Approbation de la modification des statuts de MBA |
| 31/2022 | Convention de raccordement à la fibre optique |
| 32/2022 | Conventions de mise à disposition de terrain et de servitudes au profit d'ENEDIS |
| 33/2022 | Tarifs PAI accueil périscolaire |

| | |
|---------|--|
| 34/2022 | Animations Bulle de Vie (boxe) |
| 35/2022 | Animations Bulle de Vie (animations familles) |
| 36/2022 | Animations Bulle de Vie (animations tout public) |

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nom et prénom | Fonction | Emargement |
|--------------------------|------------------------|--------------------------------|
| CARREAU Hervé | Maire | |
| BARRET Franck | Premier adjoint | Excusé |
| JAILLOUX Sandrine | Deuxième adjointe | |
| PIN Didier | Troisième adjoint | |
| GUILLOUX Séverine | Quatrième adjointe | |
| JOSEPH Alain | Cinquième adjoint | |
| ARQUÉ Stéphanie | Sixième adjointe | |
| BARCELLA Florence | Conseillère municipale | |
| BOUCHACOURT Guillaume | Conseiller municipal | |
| CARRACO Laetitia | Conseillère municipale | |
| CHAMPALE Martine | Conseillère municipale | |
| COLLOVRAY François | Conseiller municipal | |
| ESTEVEES Carlos | Conseiller municipal | |
| FALCOTET Séverine | Conseillère municipale | Pouvoir à Sandrine JAILLOUX |
| FRANQUEMAGNE Laurence | Conseillère municipale | |
| FROMENTE Gaël | Conseiller municipal | |
| GAUTREAU Fabienne | Conseillère municipale | |
| GIL Isabelle | Conseillère municipale | |
| GONNET Bernard | Conseiller municipal | |
| GUILLAUME Brigitte | Conseillère municipale | |
| LOURENÇO Philippe | Conseiller municipal | |
| MOULIN Josiane | Conseillère municipale | |
| PERRACHON Pierre-Yves | Conseiller municipal | |
| PETIT Bernard | Conseiller municipal | |
| SAUNIER Gilles | Conseiller municipal | Pouvoir à Gaël FROMENTÉ |

| | | |
|----------------------|------------------------|--|
| SCOTTO Jean-Emmanuel | Conseiller municipal | |
| THOMAS Stéphanie | Conseillère municipale | |